

BRAZELTON ET GREENSPAN, PROFESSEURS DE PEDOPSYCHIATRIE A HARVARD : « Ce qu'un enfant doit avoir » stock 2001

**TERRY BRAZELTON**, *professeur de pédiatrie clinique à la faculté de médecine de Harvard, fondateur de l'Unité du développement infantile à l'hôpital des Enfants de Boston.*

**STANLEY GREENSPAN** : *professeur de pédiatrie et de psychologie à la faculté de médecine de l'université George Washington.*

**BRAZELTON** est connu comme un des meilleurs spécialistes au monde du développement infantile. Il a co-écrit avec Greenspan « **Ce qu'un enfant doit avoir** » Stock, 2001.

Dans cet ouvrage , les auteurs énoncent les sept besoins essentiels d'un enfant. Mais ils abordent également le problème des enfants dont les parents sont séparés et recommandent la plus grande prudence sous peine de sentiments très insécurisés chez l'enfant et de régressions...

#### **Page 45 :**

**BRAZELTON** : Comment pouvons-nous maintenir une relation primaire forte en cas de divorce ? Que dire de la garde partagée et du droit de visite ?

On ne cesse de m'interroger sur la garde partagée.

Il faut davantage penser au droit de visite prolongé sur plusieurs jours. A partir de quand peut-on laisser un bébé partir pour la nuit ?

**GREENSPAN** : quand les parents qui divorcent habitent près l'un de l'autre et que ce sont de bons parents, je leur recommande de garder avec l'enfant une relation aussi proche que possible de ce qu'elle était pendant leur mariage.

L'idéal c'est que les parents voient tous deux l'enfant quotidiennement. L'enfant se sentira à l'aise et en sécurité avec chacun.

S'ils passent tous deux beaucoup de temps avec lui et savent lui procurer un sentiment de sécurité, alors on peut commencer assez vite à le laisser partir pour la nuit.

Mais il est plus fréquent que le bébé passe la plus grande partie de son temps avec sa mère et ne reste que peu avec son père.

Alors, je ne saurais recommander de le laisser partir pour LA NUIT avant 3 ans.

Et, même alors, cela dépendra de l'enfant : est-il prêt, se sent-t-il à l'aise par rapport à ce projet ?

.....

**BRAZELTON** : 3 ans me parait le bon moment pour commencer à laisser l'enfant partir pour la nuit.....;

**GREENSPAN**: Prenons le cas d'un enfant de 18 mois ou 2 ans qui ne voit pas souvent son papa : si le papa demande des week-ends de 3 jours, direz-vous au juge que la réponse est catégoriquement non ?

**BRAZELTON** : Il y a toutes les chances.

GREENSPAN: prendre le bébé pour une semaine ou plus en été, ce serait aussi un non définitif ? Pourtant, nous voyons toute une série de cas où l'enfant est temporairement séparé du parent qui a obtenu la garde sur ordre du tribunal.

J'ai eu dans ma pratique un enfant auquel il a fallu 2 mois pour se remettre et se sentir à nouveau en sécurité auprès de sa mère après une visite trop longue chez son père, visite pour laquelle il n'était pas prêt.

.....

BRAZELTON : .....Les habitudes-la routine- apportent à l'enfant un véritable sentiment de sécurité. Les séparations et les sorties qui comprennent une nuit hors du domicile principal doivent être prises au sérieux, comme des menaces potentielles pour l'enfant.

....

### **Page 83 :**

- La législation devrait revoir ses directives pour les cas de divorce et de séparation, afin de prendre en considération les besoins de relations chaleureuses stables des enfants.

**Les enfants ne devraient pas quitter leur domicile principal pour la nuit avant l'âge de 3 ans, et à condition d'avoir vu leurs deux parents plusieurs fois par semaine et de se sentir en sécurité avec chacun d'entre eux.**

Il faut encourager le parent qui n'a pas la garde à faire des visites quotidiennes ou très fréquentes, au moins une fois par semaine, afin de faciliter une relation chaleureuse stable avec les deux parents dans une situation de divorce ou de garde contestée. Des visites plus longues, pour les vacances par exemple, devraient être adaptées à l'âge de l'enfant et aussi au degré de sécurité ressenti par l'enfant avec l'autre parent..

A moins que l'enfant ne voie ses deux parents plusieurs fois par semaine, la séparation pour la nuit doit s'effectuer de façon progressive, entre 3 et 7 ans; une nuit d'abord, et, après plusieurs mois, éventuellement une deuxième nuit; la durée des visites sera prolongée, ensuite, en fonction du confort de l'enfant et de son degré de sécurité. Un exemple de directives est proposé ci-après.

#### Tribunal des affaires familiales du comté de King ( Etat de Washington)

Directives pour le droit de visite : garde conjointe  
Aucun modèle ne peut convenir à toutes les familles.

#### **Bébés de la naissance à un an :**

- Stabilité des soins matériels et émotionnels.
- Relation intime avec les adultes responsables.
- Toute perturbation peut avoir des conséquences graves et entraîner des régressions.
- Droit de visite : visites fréquentes, mais pas plus de 1 à 3 heures de suite, au même endroit.

#### **Enfants de 1 à 3 ans et demi :**

- Toute perturbation extérieure peut être très nocive.

- Droit de visite : visites fréquentes pendant la journée; la nuit, seulement quand l'enfant s'est familiarisé avec le foyer du parent avec lequel il n'habite pas;  
à partir 3 ans, pour une nuit ou un week end.

**Enfants de 3 ans et demi à 5 ans :**

- Augmentation du nombre des visites avec frères et soeurs ou autres enfants.

- Droit de visite : chaque semaine, des visites de jour; au moins deux week ends par mois;  
vacances de deux semaines, à condition de maintenir des contacts avec le parent chez qui réside l'enfant.

**Enfant de 5 à 9 ans :**

- Droit de visite : 2 week-ends par mois; vacances pouvant durer 4 à 6 semaines.